Session ordinaire 2012-2013

CC/vg P.V. CULT 06

# Commission de la Culture

## Procès-verbal de la réunion du 29 avril 2013

Ordre du jour :

1. Entrevue avec Madame la Ministre sur :
- l'orientation future des activités de l'Institut Pierre Werner et afin d'avoir des explications sur
- les motifs de l'absence d'une représentation officielle du Luxembourg au Salon du Livre (demande du groupe DP du 26 mars 2013)

2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2013

3. Divers

*

Présents : Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Marc Angel, M. Eugène Berger remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Fernand Diederich, M. Georges Engel, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Marc Lies, Mme Lydie Polfer

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture
Mme Danièle Kohn-Stoffels, M. Bob Krieps, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Anne Brasseur, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Marie-Josée Frank

*

1. **Entrevue avec Madame la Ministre sur l'orientation future des activités de l'Institut Pierre Werner**

Madame la Ministre rappelle que l'Institut Pierre Werner (IPW) a été créé en 2003, à Luxembourg, à l'initiative des gouvernements français, allemand et luxembourgeois. Il est placé sous l'autorité de ses contributeurs, le Goethe-Institut de la République fédérale d'Allemagne, le ministère des Affaires étrangères français et le ministère luxembourgeois de la Culture.
L'IPW est un centre culturel européen qui a pour vocation de favoriser les échanges culturels et intellectuels entre ses pays fondateurs, la France, l'Allemagne et le Luxembourg, et avec les autres pays européens.

Comme la presse l'a révélé dernièrement, le représentant de la France au sein de l'IPW a été rappelé récemment à Paris par son ministère de tutelle. Son travail devrait être pris en charge par l'Institut culturel français, tandis que la dotation budgétaire de la France à l'IPW est revue à la baisse.

Alors que le Luxembourg, la France et l'Allemagne contribuaient jusqu'alors à hauteur de 60.000 euros chacun au financement des manifestations de l'IPW (ses locaux sont établis dans l'enceinte du Centre culturel Abbaye de Neumünster, et pris en charge donc par le Luxembourg), Paris a annoncé vouloir réduire sa participation de 10.000 euros. Il est précisé que cette réduction n'impactera pas outre mesure la situation financière de l'IPW qui est globalement satisfaisante (L'IPW dispose actuellement de réserves de l'ordre de 110.000 euros).

Selon Madame la Ministre, le nom de Pierre Werner est moins connu par les générations nouvelles. Si ses fondateurs, luxembourgeois, français et allemands ont voulu l'IPW comme un symbole fort de l'Europe, leurs successeurs à Paris n'en comprennent plus nécessairement ni la genèse ni la nécessité. De plus, l'ambassadeur de France au Luxembourg a changé deux fois dans un délai très rapproché. S'ajoute à cela que la France était supposée fondre son Institut culturel dans l'IPW, alors que l'Allemagne y avait intégré son Goethe-Institut et fermé dès lors sa Bibliothèque Thomas Mann.

Toutefois, Madame la Ministre souligne le caractère emblématique de l'idée européenne en général et de la coopération culturelle entre la France, l'Allemagne et le Luxembourg en particulier. Cette coopération n'est, selon l'oratrice, pas remise en question par la décision française. Aussi, un courrier a-t-il été adressé par le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères au Ministre français des Affaires étrangères afin de sensibiliser la France à la situation actuelle. La France dispose maintenant d'un délai jusqu'au 30 mai 2013 pour prendre position et communiquer ses conclusions au Conseil d'administration de l'IPW.

**Explications sur les motifs de l'absence d'une représentation officielle du Luxembourg au Salon du Livre (demande du groupe DP du 26 mars 2013)**

Madame la Ministre rappelle d'emblée que la présence du Luxembourg au Salon du Livre de Paris était traditionnellement assurée par la représentation de différents éditeurs et auteurs et non pas par un stand officiel. Elle suppose que la demande du groupe parlementaire DP se base sur la publication d'un article, le 23 mars 2013 au Luxemburger Wort, signé par M. Gaston Carré « A Paris en ordre dispersé » en précisant qu'il n'y aucune plainte de la part des éditeurs.
L'oratrice rappelle les dissonances occasionnées par la participation du Luxembourg au Salon du livre de Francfort, et l'issue qui a pu être trouvée au litige qui opposait les éditeurs non fédérés à la Fédération luxembourgeoise des éditeurs de livres. Aussi est-il important d'examiner les participations luxembourgeoises eu égard aux nouveaux défis ainsi qu'au contexte de crise auxquels sont exposés les éditeurs. Ainsi la présence luxembourgeoise au

Salon de Francfort pourra faire l'objet de modifications, tout comme l'opportunité de participer à de nouveaux salons pourra être étudiée.
Les particularités de l'édition luxembourgeoise résident à la fois dans l'utilisation de plusieurs langues que dans la multitude de matières couvertes. De plus, il n'existe pas de « grands éditeurs » : le nombre de nouvelles parutions par an ainsi que les tirages sont relativement faibles comparés aux éditeurs étrangers.

La représentante du Ministère de la Culture donne les précisions suivantes :

- Des négociations sont actuellement menées avec l'a.s.b.l. des éditeurs luxembourgeois pour envisager une représentation globale de tous les éditeurs (associant éditeurs fédérés et non fédérés) à un prochain Salon du livre.
- Au Salon du livre de Paris, la participation des deux maisons d'édition luxembourgeoises Hydre et Phi s'est soldée par un bilan globalement positif.
- Actuellement des participations au Paschen Literatursalon ainsi qu'au LiteraturZelt sont étudiées.
- Des efforts sont également déployés concernant des participations à des salons organisés dans la Grande Région, à Karlsruhe et à Stuttgart.
- Si l'Etat et plus particulièrement le Ministère de la Culture font en sorte que les participations des éditeurs et des auteurs soient possibles, il appartient aux éditeurs de livrer le contenu.
- Le Luxembourg participe de nouveau au « Europäischer Literaturpreis », ce prix permettant de donner une certaine visibilité aux lauréats dans les médias.

## 2. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2013

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2013 est approuvé.

## 3. Divers

En réponse à une question sur l'application par le Luxembourg du taux de TVA réduit sur les livres électroniques, Madame la Ministre confirme que la discussion a commencé au niveau du Conseil des Ministres de la Culture, même si le dossier comporte une forte dimension fiscale. Des discussions ont également eu lieu entre la Ministre et ses homologues français.

Luxembourg, le 2 mai 2013

La secrétaire,
Carole Closener

La doyenne,
Marie-Josée Frank